

Informations de base	
<p>2025/0237(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<p>Modifications du règlement sur l'organisation commune des marchés (OCM) concernant le programme européen à destination des écoles, les interventions sectorielles, le secteur des protéines, les exigences applicables au chanvre, les normes de commercialisation, les droits à l'importation, les règles d'approvisionnement en situation de crise et les garanties</p> <p>Modification Règlement 2013/1308 2011/0281(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01 Exploitations agricoles et agriculteurs 3.10.05 Produits animaux, en général 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture 3.10.12 Politique monétaire agricole, montants compensatoires</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2026</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0237(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2013/1308 2011/0281(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 349-p1sub1-as1 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 042-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	AGRI/10/03690